



**Mémoire soumis dans le cadre des consultations du  
Comité permanent des finances de la Chambre des  
communes en prévision du budget de 2024**

**Présenté par : Association canadienne de la  
distribution de fruits et légumes**

**Date : Le 4 août 2023**

## Recommandations

Dans le budget fédéral de 2024, le gouvernement du Canada devrait :

1. soutenir le renforcement des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire pour tous les Canadiens en adoptant une optique pangouvernementale de l'agriculture et de la production alimentaire, et en faisant de la production alimentaire et de l'accès à l'alimentation une priorité pangouvernementale dans la législation, les politiques et la gestion des crises;
2. accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement, y compris la création d'un bureau de la chaîne d'approvisionnement, et veiller à ce que la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement reflète les besoins de la chaîne d'approvisionnement des produits frais et le mouvement des produits hautement périssables;
3. faire avancer les mesures de promotion de la recommandation du Guide alimentaire canadien de remplir la moitié de son assiette de fruits et légumes, y compris en finançant l'élaboration d'une Politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et un programme national de repas nutritifs pour les écoles;
4. engager des investissements suffisants et continus en immobilisations pour permettre l'amélioration de l'infrastructure, y compris dans les ports canadiens, et allouer des fonds dédiés aux projets soutenant les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, y compris l'amélioration de l'infrastructure de la chaîne du froid;
5. soutenir les mesures visant à améliorer la surveillance gouvernementale des ports du Canada et fournir des ressources aux ministères pour qu'ils travaillent de façon proactive avec les administrations portuaires et d'autres intervenants afin de mettre en place un processus officiel permettant le mouvement des denrées alimentaires et des biens essentiels par l'entremise des points d'entrée en cas d'événements ou de perturbations d'urgence – y compris la mise en œuvre d'une disposition permettant le mouvement de produits frais semblables à ceux en place pour les grains en vertu du *Code canadien du travail*;
6. établir des voies d'accès prioritaires aux points d'entrée et élargir les programmes à l'intention des négociants dignes de confiance afin de simplifier davantage le mouvement des produits essentiels et périssables à la frontière canadienne;
7. créer une fiducie légale réputée limitée, telle qu'établie dans le projet de loi C-280, Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais, afin d'assurer une protection financière essentielle à la production de vendeurs.
8. fournir un soutien financier pendant les deux ou trois premières années en vue de la création d'un Bureau d'arbitrage du code de l'alimentation, qui sera essentiel pour faire progresser la formation, l'éducation, les services de règlement des différends et la surveillance nécessaires à l'établissement d'un code de conduite pour l'industrie alimentaire dirigé par l'industrie et qui fonctionne aux côtés de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes;
9. faire des investissements stratégiques dans des outils comme l'Indice national sur le rendement agroalimentaire, le Centre de lutte antiparasitaire, la nouvelle Agence canadienne de l'eau et d'autres, pour soutenir une stratégie agricole durable efficace ;

10. soutenir les entreprises dans l'identification et la navigation des programmes environnementaux disponibles, et reconnaître de façon raisonnable les efforts déployés par le passé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement;
11. élaborer une stratégie à long terme pour une gestion durable de l'eau pour tous les Canadiens, y compris assurer une source d'eau sûre pour l'agriculture;
12. fournir des fonds et des ressources fédéraux pour des efforts accrus visant à réduire la perte et le gaspillage de nourriture dans toute la chaîne d'approvisionnement afin de tirer parti du travail du Programme de récupération d'aliments excédentaires et du Défi de réduction du gaspillage alimentaire;
13. collaborer avec l'industrie sur une approche systémique pour trouver des solutions de réduction des déchets d'emballages qui s'appuient sur des données probantes et qui comprennent une combinaison d'investissements dans l'éducation, l'innovation et les infrastructures essentielles;
14. soutenir les efforts de l'industrie pour développer, certifier et accroître la disponibilité des autocollants compostables PLU (Price Look-up) et investir dans ceux-ci afin de compenser les coûts qui autrement auraient besoin d'être transférés aux consommateurs;
15. assurer le leadership et le financement du gouvernement fédéral afin de soutenir l'élaboration d'une collecte harmonisée, efficace et rentable du recyclage et du compostage au sein des collectivités partout au Canada;
16. engager un financement pour la prestation d'une Stratégie nationale sur la main-d'œuvre agricole qui tient compte des besoins existants et futurs en main-d'œuvre et en compétences de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
17. faire progresser l'élaboration et la mise en place d'un programme d'employeurs de confiance afin de simplifier et normaliser davantage le processus de demande d'étude d'impact sur le marché du travail et de rendre permanente la mesure temporaire qui permet actuellement aux employeurs des industries clés ayant fait état de pénuries de main-d'œuvre d'employer jusqu'à 30 % de leur effectif par l'entremise du Programme des travailleurs étrangers temporaires;
18. fournir un financement pour l'innovation et un soutien pangouvernemental spécifique à la chaîne d'approvisionnement des produits frais pour favoriser la compétitivité continue de l'industrie;
19. assurer un financement suffisant et dévoué pour soutenir l'expansion rapide de l'infrastructure 5G et la couverture des services de téléphonie mobile pour tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes;
20. fournir un financement fédéral suffisant et dévoué pour investir dans l'infrastructure rurale, y compris les routes, l'énergie, le logement abordable, les transports publics et l'infrastructure de services;
21. appliquer une optique de la compétitivité cohérente pour l'élaboration et l'examen de la réglementation, et s'engager à déployer des ressources interministérielles, comme l'Outil

d'évaluation de la compétitivité du Conseil du Trésor et la Boîte à outils de la schématisation du parcours d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de favoriser une meilleure compréhension par le gouvernement des répercussions des politiques et des règlements proposés, d'examiner le fardeau réglementaire cumulatif et de s'assurer que les règlements d'un ministère n'empêchent pas la conformité aux règlements d'un autre ministère, ni la capacité de l'industrie d'atteindre les objectifs du gouvernement;

22. allouer des ressources permanentes et prévisibles pour permettre l'examen cyclique des normes biologiques canadiennes et jouer un rôle actif et stratégique dans l'établissement et le maintien des normes de production biologique et leur harmonisation avec les principaux partenaires commerciaux.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) représente l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en produits frais, dont les membres sont responsables de 90 % des ventes de fruits et légumes au Canada. Nous sommes heureux de présenter nos recommandations au cours des consultations du Comité des Finances de la Chambre des communes en prévision du budget fédéral de 2024.

#### *Accorder la priorité à l'accès à l'alimentation (recommandations 1 à 6)*

Nous savons que les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par la hausse des coûts des produits de première nécessité, y compris les produits frais. En fait, plus de 26 % des Canadiens ont réduit leur consommation de fruits et de légumes au cours de la dernière année en raison des hausses de prix (Université de Guelph, 2022). Le fardeau économique de la sous-consommation de produits a été calculé à près de 4,4 milliards de dollars par année (*rapport Krueger, 2016*). Avec l'augmentation de l'insécurité alimentaire, ce chiffre ne fait sans doute qu'empirer.

La campagne [\*Visez la moitié pour votre santé!\*](#) de l'ACDFL vise à accroître la consommation de produits frais au Canada, mais il faut davantage de soutien. Une Politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et un programme national de repas nutritifs pour les écoles sont des investissements cruciaux dans la santé de nos enfants et de nos communautés.

Le gouvernement fédéral doit également mettre en place des programmes et des politiques qui répondent aux défis importants qui affectent la capacité du secteur à produire des fruits et des légumes frais, comme la disponibilité et les coûts de la main-d'œuvre, des intrants de production et du transport.

Les efforts et le financement substantiel aux États-Unis liés à l'*Inflation Reduction Act*, à la réforme du transport maritime, au Food System Transformation Framework de l'USDA, ainsi qu'à la Strategy on Hunger, Nutrition and Health, offrent des exemples d'actions interministérielles pour soutenir le système alimentaire. Dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral devrait tirer parti de la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement et d'autres initiatives stratégiques et réglementaires pour faire preuve d'un leadership semblable afin de faire des aliments une priorité fédérale et d'assurer un accès ininterrompu à la nourriture pour tous les Canadiens.

#### *Stabilité du secteur (recommandations 7 et 8)*

La grande périssabilité des produits frais et les délais de paiement prolongés de l'industrie font que la *Loi*

sur la faillite et l'insolvabilité du Canada ne protège pas efficacement les vendeurs de produits frais lorsque les acheteurs font faillite. L'absence d'un mécanisme efficace de protection financière au Canada signifie également que les producteurs et les vendeurs canadiens de fruits et légumes frais ne peuvent accéder à la protection prévue par le *Perishable Agricultural Commodities Act* des États-Unis lorsqu'ils vendent à un acheteur américain sans subir des coûts prohibitifs.

Le projet de loi C-280, la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais, apporterait un soutien essentiel à l'industrie canadienne des fruits et légumes frais et ouvrirait la voie au rétablissement du traitement préférentiel en vertu du *Perishable Agricultural Commodities Act* à la vente de produits aux États-Unis – tout cela sans frais pour le gouvernement.

Depuis 2021, l'ACDFL fait partie du Comité directeur et travaille à l'élaboration d'un code de conduite pour l'industrie alimentaire qui s'harmonise avec l'actuelle Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (CRD). Un financement fédéral est nécessaire pour soutenir le lancement et la mise en œuvre d'un Code efficace et inclusif.

#### *Viabilité (recommandations 9 à 12)*

L'ACDFL est fière de représenter une industrie qui a fait preuve de leadership en matière de durabilité dans des domaines tels que la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la séquestration du carbone, la perte et les déchets alimentaires, les énergies renouvelables, la santé des sols, la conservation de l'eau, etc.

Le gouvernement et l'industrie ont besoin de données plus solides pour soutenir les efforts de durabilité. Le gouvernement doit tirer parti d'outils comme l'[Indice national de rendement agroalimentaire du Canada](#), qui servira de point de repère pour mesurer les progrès du secteur dans l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux, démontrer le leadership du Canada et saisir de meilleures mesures pour soutenir les politiques, l'innovation et les priorités de recherche.

Des outils innovants et des technologies de remplacement sont également nécessaires pour aider le secteur des produits à lutter contre les changements climatiques tout en demeurant compétitif à l'échelle mondiale. Un financement important est nécessaire pour la recherche du Centre de la lutte antiparasitaire sur de nouvelles solutions de rechange plus sûres pour les humains et l'environnement que les produits de protection des cultures désinscrits qui doivent être remplacés de toute urgence.

Enfin, l'approvisionnement en eau et l'accès à l'eau sont des questions de plus en plus pressantes pour les producteurs du monde entier. L'Agence canadienne de l'eau doit disposer de ressources suffisantes pour soutenir l'élaboration d'une stratégie de gestion durable de l'eau à long terme pour tous les Canadiens, y compris dans la production durable d'aliments.

#### *Emballage (recommandations 13 à 15)*

L'industrie canadienne des produits s'emploie à réduire et à atténuer l'utilisation des plastiques et autres emballages. L'ACDFL a été un chef de file dans cet espace grâce aux travaux de notre [Groupe de travail sur les emballages de l'ACDFL](#) et à son partenariat dans le [Pacte canadien sur les plastiques](#).

Le gouvernement peut soutenir au mieux ces efforts et s'en inspirer en appliquant une perspective économique, sociale et environnementale à ses initiatives réglementaires et stratégiques qui :

- s’harmonisent avec les pratiques et les politiques mondiales visant à assurer la durabilité et la compétitivité de l’industrie agroalimentaire;
- offrent des incitatifs fédéraux et provinciaux aux efforts de l’industrie;
- assurent l’accès de tous les Canadiens à des aliments sains;
- n’augmentent pas involontairement les déchets alimentaires et n’ajoutent pas d’emballage supplémentaire à l’approvisionnement alimentaire canadien.

Il est très important que le Canada relève le défi de la fragmentation des systèmes de collecte à l’échelle du pays qui ne recueillent pas et ne recyclent pas efficacement les matériaux qui pourraient être conservés et utilisés dans l’économie circulaire. Sans cette infrastructure essentielle en place, les transitions de l’industrie vers des matériaux d’emballage recyclables ou compostables seront rendues inefficaces.

#### *Main-d’œuvre (recommandations 16 et 17)*

Il est essentiel de combler le déficit de main-d’œuvre pour assurer le succès du secteur canadien des produits frais à court et à long terme. Le rapport 2021 de l’ACDFL intitulé *Besoins en matière de main-d’œuvre au sein de la chaîne d’approvisionnement des fruits et légumes* a permis de constater une pénurie de main-d’œuvre signalée par 92 % des producteurs, 75 % des grossistes et 100 % des détaillants dans les régions urbaines et rurales du Canada.

L’industrie des fruits et légumes frais de l’avenir aura besoin d’une main-d’œuvre dotée d’un vaste éventail de compétences. Une Stratégie nationale sur la main-d’œuvre agricole exigera une perspective de la chaîne d’approvisionnement totale qui garantira que tous les aspects du secteur agricole et agroalimentaire – de la ferme à l’assiette – soient pris en considération et soutenus.

#### *Innovation et infrastructure (recommandations 18 à 20)*

Une industrie canadienne des produits d’alimentation forte et en croissance dépendra de notre capacité à tirer parti de l’innovation. Les entreprises investissent dans l’automatisation et de nouveaux systèmes innovateurs, mais leur mise en œuvre nécessite des ressources financières et humaines, et un soutien fédéral plus important est nécessaire.

Le manque d’infrastructures numériques reste un obstacle majeur à l’innovation et rend de nombreuses entreprises des communautés rurales incapables de récolter tous les bénéfices de la numérisation ou de nombreuses solutions technologiques innovantes. La croissance accélérée du commerce électronique et les efforts de numérisation gouvernementaux rendent l’accès à la large bande et à la couverture de téléphonie mobile encore plus important pour le succès des entreprises.

Toutes les communautés canadiennes doivent également disposer des infrastructures essentielles nécessaires pour soutenir le développement économique, renforcer la résilience climatique et mieux attirer et retenir les travailleurs, maintenant et à l’avenir.

#### *Modernisation réglementaire (recommandations 21 et 22)*

L’ACDFL soutient les efforts continus du gouvernement en matière de modernisation de la réglementation.

Une approche collaborative pour trouver des solutions pratiques pour l'industrie et le gouvernement est essentielle au succès. Les organismes de réglementation devraient systématiquement appliquer une perspective de la compétitivité et tenir compte du fardeau réglementaire cumulatif pour éviter les effets négatifs imprévus sur la production alimentaire, la sécurité alimentaire, le commerce international ou la capacité d'atteindre les objectifs et les priorités du gouvernement.

Enfin, les normes biologiques canadiennes constituent le fondement réglementaire d'un secteur biologique solide et un outil essentiel pour négocier des accords d'équivalence avantageuse avec nos partenaires commerciaux. Un soutien fédéral accru est nécessaire pour que ces normes puissent continuer à remplir ces rôles importants.

L'ACDFL apprécie l'examen par le Comité de nos recommandations pour le budget fédéral de 2024 et se fera un plaisir de répondre à toutes les questions.